

32/5°) AUTOMISATION de PAIEM des heures supplémentaires

Le Maire donne lecture du rapport.

Personnel

Messieurs,

MM. DIOMET Jules et DIOMAT Roger, employés au Bureau Electoral, ont effectué pendant l'année 1960, des heures supplémentaires de service dont le montant

pour M. DIOMAT Jules s'élève à... 19.860

& pour M. DIOMAT Roger s'élève à... 20.604

et M. HUSSON Raoul, attaché de Préfecture a effectué les 6 et 13 Novembre 1960 lors des élections municipales, des travaux supplémentaires dont le montant s'élève à 6.336

Je vous demande de bien vouloir approuver la dépense qui en résulte./.

*Vu et autorisé en ce qui concerne
l'emploi d'un crédit de no. 464
exclusivement au profit
de M.M. Diomat*

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité.

*A Paris le 27 Décembre 1961
P. le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général
Signé: Bolotte*